

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/159

ENFANCE - FAMILLE (8.2)

**Convention de prestations entre
l'association « Coup de Pouce », la
Commune d'Hazebrouck et le CCAS**

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221116-DEL159CM161122-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit novembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Depuis sa création, l'association « Coup de pouce » poursuit comme objectifs :

- que l'égalité des chances à l'école devienne une réalité pour tous,
- que chaque enfant, quel que soit son environnement social ou son contexte familial, puisse accéder à un parcours de réussite scolaire et devenir un citoyen responsable.

La force des programmes conçus par l'association « Coup de pouce » est de faire travailler ensemble et ce, avec les mêmes objectifs, tous les adultes impliqués dans l'éducation : les parents, les enseignants, les communes, les équipes de réussite éducative etc.

L'association « Coup de pouce » propose différents dispositifs :

- le club langage (CLA) à destination des élèves de grande section,
- le club lecture écriture (CLE) à destination des élèves de CP,
- le club lecture écriture mathématiques (CLEM) à destination des élèves de CE1.

L'association « Coup de pouce » ne met pas directement en œuvre ces programmes (CLA, CLE, CLEM). Elle apporte son savoir-faire et son assistance technique aux communes qui souhaitent intégrer ses dispositifs dans leur politique de réussite éducative.

Elle accompagne les collectivités qui décident de mettre en œuvre des clubs sur leur territoire dans la mise en place opérationnelle : présentation aux écoles avec l'accord de l'inspecteur de l'éducation nationale, formation, accompagnement, suivi des acteurs de terrain et mise à disposition de ressources pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la Commune d'Hazebrouck et le CCAS souhaitent renouveler les clubs dans les différentes écoles tant sur le quartier classé en politique de la ville dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) qu'en dehors de ce territoire.

La Commune d'Hazebrouck et le Centre Communal d'Action Sociale désigneraient ensemble une équipe de pilotage, en charge de la bonne mise en œuvre de ce dispositif.

L'association facture la prestation 500 euros TTC par club Coup de Pouce. Il est ici précisé que le coût pour la Commune d'Hazebrouck s'élèvera à la somme de 500 euros TTC et pour le CCAS à la somme de 1 000 euros TTC.

Ce coût correspond à l'accompagnement de la Commune d'Hazebrouck par l'association pour assurer la mise en œuvre efficace des clubs.

Cet accompagnement reprend :

- l'accompagnement des pilotes ;
- la formation et l'accompagnement des acteurs (animateurs des clubs, coordinateurs et enseignants) ;
- l'apport de ressources et des outils pédagogiques et de fonctionnement spécifiques aux clubs de chaque programme Coup de Pouce ;
- en plus et spécifiquement pour les clubs Coup de Pouce Clé, les livres des clubs et les dossiers d'activité associés au prix Coup de Pouce des premières lectures ;
- l'appui à l'évaluation et au déploiement du dispositif.

Considérant le challenge n°1 du PEDT, favorisant l'égalité des chances en luttant contre toutes formes de discrimination dont le défi est de créer des actions partagées de lutte contre le décrochage scolaire,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver les dispositions de la convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif « Coup de Pouce » grâce au partenariat entre la Commune d'Hazebrouck, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association coup de pouce,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,

- D'inscrire le crédit au budget principal de la ville.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL.